

votre protection pour lui et vous faire souvenir qu'il y a 17 ans qu'il sert le Roi dans les gardes-marine, et que c'est un très bon et brave officier. Le sieur de Vaudreuil prend la liberté de vous le recommander plus particulièrement comme étant frère de sa belle-sœur." (1)

Le 19 octobre 1705, M. Raudot rendait compte, de Québec, au ministre, de la traversée qu'il venait de faire dans le vaisseau du roi. Après avoir fait l'éloge de comte d'Agrain, le commandant de ce vaisseau, il ajoutait :

"Nous avons été traité avec la même honnêteté par tous les officiers de son bord. Le sieur de Grandville, garde-marine, était du nombre. Comme il est de ce pays, il me semble que je dois, Monseigneur, vous assurer que c'est un très bon officier, tout à fait propre pour le métier qu'il fait, il mérite de l'avancement y ayant 17 ans qu'il est garde-marine ; pardonnez-moi, Monseigneur, la liberté que je prends de vous demander votre protection pour lui, je le fais avec d'autant plus de confiance que je suis très persuadé que vous n'êtes jamais fâché quand on vous fait connaître les sujets qui la méritent." (2)

En 1707, M. de Grandville, qui, sans doute, voulait se rapprocher de sa famille, demandait au ministre de la marine de lui permettre de servir dans les troupes de la Nouvelle-France. Il en est question dans une lettre du ministre à M. Bégon en date du 17 août 1707, mais la demande ne fut pas accordée.

Un peu plus tard M. Bécard de Grandville fut promu enseigne de vaisseau.

En 1714, le départ de M. de Marigny pour Saint-Domingue et la mort du marquis d'Alogny (péri dans le naufrage du SAINT-JEROME) laissaient deux compagnies vacantes. Plusieurs officiers furent proposés pour les remplacer. M. de Grandville fut du nombre.

Un mémoire probablement envoyé par M. de Vaudreuil disait de lui :

"Il est enseigne de vaisseau et sait la mer."

En février 1716, le marquis de Vaudreuil faisait connaître au duc

---

(1) Archives du Canada Correspondance générale, vol. 22.

(2) Archives du Canada Correspondance générale, vol. 22.